

Avis de constitution

SOCIETE « GROUPEMENT TERRA VITAL-CGE SOTTI SARL »

Siège Abidjan Yopougon Sable 1er Pont, Lot 2436B,  
Ilot 247

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 02/04/2025, et enregistrés au CEPICI le 08/04/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « GROUPEMENT TERRA VITAL-CGE  
SOTTI SARL »

Objet : -Arpentage des terres ;  
-Topographie ;  
-Cartographie financière ;  
-Développement de solutions informatiques dans le secteur de la gestion de la terre ;  
-Et tout autre activité se rapportant aux prestations susmentionnées ;  
-l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.  
-l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.  
-la prise en location gérance de tous fonds de commerce.  
-la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée  
-et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 5,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de (50,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan Yopougon Sable 1er Pont, Lot 2436B,  
Ilot 247

Dirigeant(s) M SOTTI N'GUESSAN ALEXIS (COGÉRANT), M  
ZILBERMAN GIL (COGÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B12-02275 du 25/04/2025 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°26029/GTCA/RC/2025 du 25/04/2025

